

Montréal, le 8 décembre 2003

Par télécopieur
Original par la poste

Destinataires: Tous les participants

**Objet : Demande d'approbation du budget 2004 et du plan global en
 efficacité énergétique
 Notre dossier : R-3519-2003**

Chers confrères,
Chères consoeurs,

À la suite de la décision D-2003-222 et à la réception des commentaires et préoccupations des intervenants au dossier, dont les contraintes au calendrier des parties, la Régie souhaite informer les participants que l'étude du potentiel technico-économique d'économie d'énergie dans le cadre du dossier R-3519-2003 fera l'objet d'un nouvel échéancier.

Par ailleurs, la Régie désire reconnaître M. Philip Raphals comme expert commun au ROEE, RNCREQ et UC, en ce qui a trait à l'étude des coûts évités. Par conséquent, la Régie modifie son calendrier et reporte au **16 décembre 2003** la date du dépôt des demandes de renseignements relatives aux coûts évités. Toutes les demandes de renseignements ayant trait aux autres sujets et enjeux au dossier doivent cependant être acheminées tel que prévu, au plus tard le **9 décembre 2003, à 12h00**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne Mailfait, avocate
Secrétaire adjoint de la Régie de l'énergie

/sp